Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260709-DB502026BIS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 9 juillet 2026

Date de convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 2 juillet 2026

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Anaïs LE DINAHET, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. NOIROT), Mme Aurélie LE CORRE (procuration à Mme COZLER), M. Philippe LE ROUX (procuration à M. BERTRAND)

Secrétaire de séance : Laëtitia HENRY

DELIBERATION 50/2026
CONSTITUTION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L724-1 à L724-14 du Code de la sécurité intérieure

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile

Considérant que la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un outil complémentaire au plan communal de sauvegarde : la réserve communale de sécurité civile. Composée de bénévoles de tout âge et de tout métier la réserve communale est placée sous l'autorité du Maire. Cet outil de mobilisation civique a pour vocation de renforcer la capacité de réponse de la commune face aux événements majeurs de sécurité civile et pourra vous être très utile dans les situations de crise mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population comme dans le rétablissement post accidentel des activités.

Il est proposé de mettre en place une réserve communale de sécurité civile à Saint-Agathon composée de Pascal GEORGELIN, Jean-Yves BIZEUL, Alain PUILLANDRE et Noëlla BERTRAND

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

MET EN PLACE une réserve communale de sécurité civile

DESIGNE Pascal GEORGELIN, Jean-Yves BIZEUL, Alain PUILLANDRE et Noëlla BERTRAND pour intégrer la réserve

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

La secrétaire de séance
Laëtitia HENRY

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)